



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 13 février 2018 à 16 h 20 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, monsieur le conseiller Cédric Tessier et mesdames les conseillères Renée Amyot et Nathalie Lemieux formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Marie-Claude Thibeault, greffier adjoint.

CE-2018-56*

ENTENTE ET REQUÊTE - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ACCÈS À LA CLINIQUE MÉDICALE PRÉVUE AU 444, BOULEVARD DE L'HÔPITAL - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Complexe Santé 819 SEC a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, aux travaux de réaménagement de l'accès à la clinique médicale prévue au 444, boulevard de l'Hôpital;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Complexe Santé 819 SEC afin d'établir les lignes directrices régissant les travaux de réaménagement de l'accès à la clinique médicale prévue au 444, boulevard de l'Hôpital :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Complexe Santé 819 SEC concernant le projet de réaménagement de l'accès à la clinique médicale prévue au 444, boulevard de l'Hôpital, comme montré aux plans d'ensemble préparés par la firme CLA Experts-Conseils, portant le numéro C0 1/4;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée afin de réaliser, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les travaux de réaménagement de l'accès à la clinique médicale prévue au 444, boulevard de l'Hôpital;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme CLA Experts-Conseils;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme CLA Experts-Conseils et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils SNC Lavalin pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-57*

PARTENARIAT AVEC L'ORGANISME ICLEI - LOCAL GOVERNMENTS FOR SUSTAINABILITY (MANAGEMENT) INC. POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA STRATÉGIE DE GESTION DES ENJEUX LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE les milieux urbains sont liés directement ou indirectement à près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre et qu'ils se retrouvent au cœur des actions permettant de ralentir les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses activités municipales, la Ville de Gatineau doit faire preuve de résilience face aux changements climatiques qui toucheront son territoire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa Politique environnementale, le Service de l'environnement a pour mandat d'agir pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la Ville de Gatineau, adopté par la résolution numéro CM-2015-734 du 20 octobre 2015 et entré en vigueur le 8 décembre 2015, présente une cible de réduction des émissions globales de gaz à effet de serre de 18 % pour 2020 par rapport à 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a adopté un plan de de réduction des émissions de gaz à effet de serre 2010-2015 dans le cadre du programme provincial Climat municipalités par sa résolution numéro CM-2010-219 du 9 mars 2010;

CONSIDÉRANT QU'un inventaire 2015 des émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Gatineau a été réalisé au cours de l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2016-770 du 20 septembre 2016, endosse la déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2017-511 du 13 juin 2017, a rejoint le Pacte des Maires, et s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, à améliorer sa résilience au changement climatique et à effectuer un suivi transparent de ses progrès en la matière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2017-511 du 13 juin 2017, mandate le Service de l'environnement pour établir la stratégie de gestion des enjeux liés aux changements climatiques qui implique la réalisation d'un plan d'adaptation aux changements climatiques et d'un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE le développement d'une stratégie de gestion des enjeux liés aux changements climatiques est éligible à des financements dans le cadre du programme Municipalités pour l'innovation climatique de la Fédération canadienne des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme ICLEI – Local Governments for Sustainability (Management) inc. est un organisme à but non lucratif éligible pour déposer, en collaboration avec la Ville de Gatineau, une demande de financement au programme Municipalités pour l'innovation climatique offert par la Fédération canadienne des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme ICLEI – Local Governments for Sustainability (Management) inc. offre une expertise de planification sur les changements climatiques dans le domaine municipal et se positionne en tant que référence aux niveaux national et international sur les enjeux climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme ICLEI – Local Governments for Sustainability (Management) inc. se déploie sur la scène québécoise avec des services francophones et dans le cadre d'une étroite collaboration avec le consortium Ouranos, un organisme québécois reconnu pour son expertise dans l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement dispose d'un montant de 280 000 \$ engagé pour le développement de la stratégie de gestion des enjeux liés aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas pour un contrat dont l'objet est la fourniture de services qui est conclue avec un organisme à but non lucratif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de s'engager dans un partenariat avec l'organisme ICLEI – Local Governments for Sustainability (Management) inc. pour le développement de la stratégie de gestion des enjeux liés aux changements climatiques décrits en trois volets :
 - Volet 1 - Plan d'adaptation aux changements climatiques;
 - Volet 2 - Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre;
 - Volet 3 - Audits et études opérationnelles pour la réduction des émissions de gaz à effets de serre de la flotte et des bâtiments municipaux,

le tout en conformité avec l'offre de services de l'organisme ICLEI – Local Governments for Sustainability (Management) inc. déposée le 15 novembre 2017 et le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

- d'octroyer un contrat pour un montant maximal de 280 000 \$ pour le développement de la stratégie de gestion des enjeux liés aux changements climatiques;
- d'autoriser l'organisme ICLEI – Local Governments for Sustainability (Management) inc. à déposer les demandes de financement au programme Municipalités pour l'Innovation climatique de la Fédération canadienne des municipalités nécessaires à la réalisation des trois volets de la stratégie de gestion des enjeux liés aux changements climatiques;
- qu'advenant l'octroi du financement via le programme Municipalités pour l'innovation climatique, d'affecter les sommes reçues afin de poursuivre la réalisation des livrables complémentaires aux divers volets reliés au développement de la stratégie de gestion des enjeux liés aux changements climatiques;
- d'entériner le protocole d'entente entre ICLEI – Local Governments for Sustainability (Management) inc. et la Ville de Gatineau;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-47320-419	70 000,00 \$	Plan d'action de la Politique environnementale - Autres services professionnels et administratifs
02-47330-419	185 677,31 \$	Autres activités environnementales - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	12 176,56 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	12 146,13 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 février 2018.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-58*

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2017-501 - VENTE DE TERRAIN INDUSTRIEL - 10017108 CANADA INC. - AÉROPARC, RUE IRÉNÉE-FAUCHER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE – JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE le 13 juin 2017, le conseil municipal a approuvé la résolution numéro CM-2017-516, sur recommandation du comité exécutif du 7 juin 2017 (CE-2017-501), dans laquelle la Ville de Gatineau acceptait de vendre, à la compagnie 10017108 Canada inc., une partie du lot 5 367 751 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie d'environ 21 646,7 m², situé sur la rue Irénée-Faucher dans l'Aéroparc industriel de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande de la compagnie 10017108 Canada inc., la superficie du terrain vendu sera plutôt d'environ 35 823,9 m²;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente du terrain sera ajusté, passant de 507 946,84 \$ à 840 619,45 \$;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du bâtiment que le promoteur prévoit construire sera de 6 919,04 m² d'aire au sol, plutôt que 1 870,6 m² d'aire au sol :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2017-501 du 7 juin 2017 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2017-516 du 13 juin 2017, le tout afin de modifier la superficie du terrain vendu, le prix de vente ainsi que la superficie du bâtiment qui doit être construit par la compagnie 10017108 Canada inc..

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-59*

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2017-876 - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LA RÉALISATION DU VOLET QUÉBÉCOIS DE BAL DE NEIGE 2018 - DOMAINE DES FLOCONS – 363 080 \$

CONSIDÉRANT QUE ce comité a adopté la résolution numéro CE-2017-876 du 3 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le cinquième considérant de la résolution numéro CE-2017-876 aurait dû se lire comme suit : « **CONSIDÉRANT QUE** le protocole d'entente doit être autorisé par le gouvernement du Québec »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au gouvernement du Québec d'autoriser le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et Patrimoine Canadien en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie la résolution numéro CE-2017-876 du 3 octobre 2017 et recommande au conseil de modifier la résolution numéro CM-2017-861 du 3 octobre 2017 de la façon suivante :

- En remplaçant le cinquième considérant par le suivant : « **CONSIDÉRANT QUE** le protocole d'entente doit être autorisé par le gouvernement du Québec »;
- En ajoutant le paragraphe suivant à la résolution : « Demander au gouvernement du Québec d'autoriser le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et Patrimoine Canadien en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif. ».

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-60*

NOMINATION DE MONSIEUR JEAN-CHARLES BEAUDRY À TITRE D'ASSISTANT-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de nommer monsieur Jean-Charles Beaudry à titre d'assistant-trésorier par intérim, et ce, jusqu'au retour en poste du chef de la Division de la planification financière et des revenus et assistant-trésorier.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-61*

RÈGLEMENT NUMÉRO 824-2018 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 824-2018 concernant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-62*

PLAN STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - OCTROI DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES POUR LES SIX PROJETS RETENUS POUR UN MONTANT GLOBAL DE 196 450 \$

CONSIDÉRANT QUE la Commission de développement économique a déposé un Plan stratégique de développement économique 2017-2020, adopté par le conseil municipal le 16 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE le cadre financier du Plan stratégique de développement économique 2017-2020 a été adopté par le conseil municipal le 12 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE le cadre financier permettait de créer un Fonds de soutien aux organismes sans but lucratif appuyant l'entrepreneuriat au montant de 500 000 \$ (2017-2020);

CONSIDÉRANT QUE le premier appel de projets a été lancé en septembre 2017 afin de recueillir des propositions des organismes sans but lucratif comme des acteurs prépondérants à l'émergence et la valorisation de l'entrepreneuriat dans le développement de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande d'octroyer des subventions à six organismes, pour un montant global de 196 450 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat au développement économique recommande ce qui suit :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'octroyer les subventions aux organismes pour les six projets retenus pour un montant global de 196 450 \$;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer les protocoles d'ententes avec les organismes sans but lucratif;
- d'autoriser le trésorier à puiser à même la réserve – Développement économique destiné au financement du Fonds de soutien aux organismes sans but lucratif appuyant l'entrepreneuriat, pour verser les subventions aux organismes sans but lucratif, selon le protocole d'entente signé par les parties et suivant la recommandation du Secrétariat au développement économique, comme indiqué à l'annexe A;
- d'autoriser le Secrétariat au développement économique à lancer un second appel de projets en 2018.

ANNEXE A
Tableau des projets

Titres des projets	Promoteurs	Objets de la demande	Subventions octroyées
Devenir entrepreneur	Service intégration travail Outaouais	Permettre la continuité du programme existant depuis 2012 en finançant un coordonnateur (deux jours/semaine) et deux ressources professionnelles et location et aménagement d'un d'espace (450 pi ²) de formation, de rencontre et d'accompagnement	0 \$
Services d'accompagnement et activités de formation	Option femme emploi)	Financer les honoraires professionnels d'un nouveau service d'accompagnement (vente et marketing)	22 500 \$
L'écosystème jeunesse pour l'entrepreneuriat à Gatineau	Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais	Dépenses liées à la production de capsules vidéo sur plusieurs plateformes et l'impression d'une revue annuelle (cuvée des promoteurs de l'année et histoires à succès)	45 000 \$
La culture en Outaouais : chiffres, tendances et pratiques innovantes	Culture Outaouais	Financer les honoraires professionnels liés à une étude économique	26 400 \$
Supports à la commercialisation agroalimentaire	Table agroalimentaire de l'Outaouais	Financer sur deux ans avec d'autres partenaires (DEC, MAPAQ, Entreprises membres, etc.) une ressource humaine (agent) et une application informatique interactive (géo localisation d'entreprises du Parcours gourmet et autres informations pertinentes)	6 500 \$
Plateforme agricole de L'Ange-Gardien	Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais	Contribuer sur trois ans au financement des opérations et de l'agrandissement de la superficie agricole	0 \$
Collaboration – Gatineau	CILEX - Centre de recherche en technologie langagière	Financer un gestionnaire de projets pour la mise en œuvre d'un projet de Collaboration (mise en commun d'expertises des partenaires et entreprises pour répondre à une problématique donnée)	58 800 \$
Programme de diversification des marchés de l'industrie du bois	Chambre de commerce de Gatineau – Export Outaouais	Financer plusieurs activités en lien avec l'exportation de produits du bois avec d'autres partenaires, principalement : - les formations/ateliers/coaching - un gestionnaire de projet	37 250 \$
Campagne de sollicitation de membres donateurs pour soutenir l'entrepreneuriat	Institut Innovation Gatineau	Financer essentiellement une ressource humaine à temps plein (avec frais de représentation) et des outils de prospection	0 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-62225-972	196 540 \$	Secrétariat au développement économique - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13200	196 540 \$		Surplus affecté - Subventions
02-62225-972		196 540 \$	Secrétariat au développement économique - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 février 2018.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-63*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les postes suivants sont devenus vacants :

- Commis administratif (poste numéro STP-BLC-013);
- Peintre-débosselleur (poste numéro STP-BLE-095);
- Coordonnateur en santé, Sécurité et formation (poste numéro STP-CAD-071);

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un exercice d'analyse de besoins en effectifs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des travaux publics de la façon suivante :

- Abolition du poste de commis administratif (poste numéro STP-BLC-013 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cols blancs et présentement vacant;
- Abolition du poste de peintre-débosselleur (poste numéro STP-BLE-095 au plan d'effectifs des cols bleus) situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols bleus et présentement vacant;
- Abolition du poste de coordonnateur, Santé, sécurité et formation (poste numéro STP-CAD-071 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des cadres et présentement vacant;
- Création d'un poste de responsable, Logistique (poste numéro STP-PRO-021 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 2 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du responsable de la gestion des actifs, Division de la gestion de la flotte et des équipements;
- Création d'un poste de mécanicien-soudeur (poste numéro STP-BLE-489 au plan d'effectifs des cols bleus) situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols bleus sous la gouverne du contremaître, Ateliers mécaniques, secteur de Hull, à l'équipe de soir;

- Création d'un poste de conseiller en santé et sécurité au travail (poste numéro STP-PRO-022 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du responsable, Support organisationnel;
- Rattacher administrativement le poste de formateur (poste numéro STP-PRO-007 au plan d'effectifs des professionnels) détenu par monsieur Éric Monette, sous la gouverne du responsable, Support organisationnel;
- Rattacher administrativement le poste de conseiller en santé et sécurité au travail (poste numéro STP-PRO-008 au plan d'effectifs des professionnels) détenu par monsieur Luc Chartrand, sous la gouverne du responsable, Support organisationnel.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des travaux publics.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-64*

DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES (PHASE IV) DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR LA CONSTRUCTION DU PAVILLON AU PARC DES CÈDRES

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase IV) du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, vient à échéance le 23 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce programme s'adresse aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le programme peut couvrir jusqu'à 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 7 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà adopté le projet d'aménagement du pavillon au parc des Cèdres, dans le cadre du Plan d'investissement – Volet projets de secteurs et autres 2015-2018 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et le Service des infrastructures à soumettre une demande de subvention au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase IV) du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour la construction du pavillon au parc des Cèdres;
- de confirmer l'engagement de la Ville de Gatineau à payer sa part des coûts admissibles et non-admissibles au projet et payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer tous documents relatifs au projet soumis par la Ville de Gatineau au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase IV) du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-65*

SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES BÉNÉFICIAIRES D'UN STATU QUO - 2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-1192 du 7 décembre 2010 :

- adoptait la Politique de développement social, le Cadre de soutien à l'action communautaire et le Plan d'action 2011-2014;
- autorisait le trésorier à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2011 à 2014 pour la réalisation du plan d'action de la Politique de développement social et pour la mise en œuvre du Cadre de soutien à l'action communautaire;
- adoptait les recommandations concernant les organismes faisant l'objet d'un statu quo lié au financement municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2013-330 du 16 avril 2013, actualisait la mise en œuvre du plan transitoire concernant les organismes faisant l'objet d'un statu quo lié au financement municipal, comme présenté :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à émettre des chèques aux organismes identifiés à l'annexe A, pour un montant total de 76 200 \$, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71030-971	76 200 \$	Soutien aux organismes communautaires et développement - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 février 2018.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-66*

DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES (PHASE IV) DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR LA CONSTRUCTION DU SENTIER DU LIÈVRE OUEST

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase IV) du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, vient à échéance le 23 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce programme s'adresse aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le programme peut couvrir jusqu'à 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 7 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'orientation 6 du programme du conseil municipal Une ville verte, active et en santé, le conseil municipal souhaite l'aménagement du sentier non pavé sur la rive ouest de la rivière de la Lièvre;

CONSIDÉRANT QUE les fonds nécessaires pour réaliser ce projet du Programme de développement en infrastructures ont été approuvés au budget 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra de créer un lien multifonctionnel et récréatif (piéton, cycliste, ski de fond et raquette) sur la rive ouest de la rivière du Lièvre ainsi qu'établir un parcours portant sur l'implantation d'aires d'interprétation, d'observation et de repos;

CONSIDÉRANT QUE le projet est mobilisateur et unit les secteurs de Masson-Angers et de Buckingham :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et le Service des infrastructures à soumettre une demande de subvention au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase IV) du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour la construction du sentier du Lièvre Ouest;
- de confirmer l'engagement de la Ville de Gatineau à payer sa part des coûts admissibles et non-admissibles au projet et payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer tous documents concernant la contribution de la Ville de Gatineau au projet soumis par la Ville de Gatineau au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase IV) du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-67*

SOUTIEN À LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (PHASE IV) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PALESTRE À L'ÉCOLE SECONDAIRE DU PLATEAU (041)

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (phase IV) vient à échéance le 23 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE le programme peut couvrir 75 % des dépenses admissibles, c'est-à-dire dans le cas présent, le coût de la construction d'une palestre adjacente à une école secondaire dans le secteur du Plateau (041);

CONSIDÉRANT QUE ce programme s'adresse aux organismes municipaux, scolaires et à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais ont un projet de construction d'une palestre pour desservir la population de l'ouest de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le Club de gymnastique Unigym est partenaire dans le projet et sera le gestionnaire principal de la palestre :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à négocier avec la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, afin de créer un partenariat pour la construction et l'usage de la palestre à construire à l'école secondaire du Plateau (041);
- d'appuyer la demande de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase IV) du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, afin d'obtenir une subvention pour la construction d'une palestre à l'école secondaire du Plateau (041);
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente à être conclue avec la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais concernant la construction et l'usage de la palestre.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2018-68*

SOUTIEN À LA DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (PHASE IV) POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET D'ESTRADES POUR LE TERRAIN SYNTHÉTIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (phase IV) vient à échéance le 23 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE le programme peut couvrir 50 % des dépenses admissibles, c'est-à-dire dans le cas présent, le coût de la construction de vestiaires et d'estrades au terrain synthétique de l'Université du Québec en Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE ce programme s'adresse aux organismes municipaux, scolaires et à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a la gestion du terrain synthétique de l'Université du Québec en Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de vestiaires et d'estrades au terrain synthétique permettra l'accueil de compétitions d'envergure provinciale et nationale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'appuyer la demande de l'Université du Québec en Outaouais au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase IV) du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, afin d'obtenir une subvention pour la construction de vestiaires et d'estrades pour le terrain synthétique de l'Université du Québec en Outaouais.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c MARIE-CLAUDE THIBEAULT
Greffier adjoint
Comité exécutif